

VELCAN HOLDINGS
Société anonyme de droit luxembourgeois
Au capital de 5 395 371 euros
Siège social : 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
B 145006 R.C.S. Luxembourg
(la « Société »)

RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de l'absence de conclusion d'une convention visée par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi de 1915 ») au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 mais de l'abstention de vote par certains administrateurs sur les résolutions listées dans le rapport du Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés condensés non audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration présenté, approuve les comptes consolidés condensés non audités arrêtés à la date du 31 décembre 2024, qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, bénéficiaire de 11.221 Keuros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ce rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé présentés, approuve les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2024, qui font apparaître un déficit de 2.813.067,44 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et sur sa proposition, constate que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2024 font apparaître un déficit de 2.813.067,44 euros et décide d'affecter ledit déficit au compte « Report à nouveau », établissant ce dernier à un report bénéficiaire total de 3.857.689,74 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice social 2024.

SIXIEME RESOLUTION

Ratification de la désignation d'Atwell en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour l'audit des comptes clos le 31 décembre 2024 et décharge à donner à Atwell, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de ratifier la désignation d'Atwell en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société en remplacement de BDO Audit pour l'audit des comptes clos le 31 décembre 2024 comme approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 2025 et de donner décharge à Atwell, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé.

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, de renouveler le mandat en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, de la société Atwell, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169787, pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.